



BVVB INFO N°90

Association loi 1901 N°W913000446

La Ville du Bois, 10 septembre 2013

FETE DES ASSOCIATIONS: DIMANCHE 8 SEPTEMBRE 2013

Nous avons tenu notre stand ce dimanche. Nous avons distribué nos plaquettes, présenté une vidéo sur la requalification de la RN 20.

Mais, également, nous avons accueilli de nombreux visiteurs, anciens et nouveaux adhérents. Les échanges ont été très fructueux.

Bien sûr, nos élus nous ont rendu visite. Monsieur Guy Malherbe, représentant notre Députée, Monsieur Jérôme Cauet, notre Conseiller Général. Notre Maire s'est arrêté un long moment. Nous avons rappelé les nuisances olfactives rencontrées par les voisins de la ZAC des Graviers, des nuisances liées aux inondations du mois de juin, et les problèmes de voisinage avec la Résidence du plessis.

Nous avons questionné notre Maire au sujet de l'état de rues Ambroise Paré et de Nozay, ainsi que celle du Vieux Chemin de Montlhéry. La réponse a été sèche : « Il n'y a plus de sous !!! ».

Les questions sur la construction du complexe « Coté Rue-Coté Parc » ont été nombreuses. Les interrogations sur la circulation dans notre commune ont été nombreuses.



LA NAVETTE GRATUITE



Nous avons été entendus. Depuis le 1^{er} septembre, la navette passe par le Centre Commercial et assure les correspondances avec les lignes passant par la RN 20. Il faut maintenant que son taux d'occupation soit viable.

Monsieur Marcel Brun, Maire Adjoint en charge des Finances et Transports nous a sollicités au cours de la Fête des Associations pour promouvoir ces navettes. Certes, elles sont en avance sur les prochains plans de déplacements, mais il serait

dommage qu'elles ne soient pas remplies suffisamment, au risque de voir ce service supprimé.

La suite au verso...





Il nous reste à comprendre les horaires.

Circulaire de La Ville du Bois

Circulation du lundi au vendredi.

Grange aux Cercles	06:35	06:51	07:07	07:23	07:39	07:55	08:35	09:15	09:55	10:35	16:52	17:32	18:12	18:52
Les Pins	06:38	06:54	07:10	07:26	07:42	07:58	08:38	09:18	09:58	10:38	16:55	17:35	18:15	18:55
Bas Rochers	06:41	06:57	07:13	07:29	07:45	08:01	08:41	09:21	10:01	10:41	16:58	17:38	18:18	18:58
Moutons	06:44	07:00	07:16	07:32	07:48	08:04	08:44	09:24	10:04	10:44	17:01	17:41	18:21	19:01
Menil <small>DIRECTION STADE</small>						08:07	08:47	09:27	10:07		17:04	17:44	18:24	
Gaizon <small>DIRECTION STADE</small>						08:09	08:49	09:29	10:09		17:06	17:46	18:26	
Les Sablons						08:11	08:51	09:31	10:11		17:08	17:48	18:28	
Stade						08:14	08:54	09:34	10:14		17:11	17:51	18:31	
Le Puits						08:16	08:56	09:36	10:16		17:13	17:53	18:33	
Menil <small>DIRECTION LA GRANGE AUX CERCLES</small>	06:47	07:03	07:19	07:35	07:51	08:19	08:59	09:39	10:19	10:47	17:16	17:56	18:36	19:04
Gaizon <small>DIRECTION LA GRANGE AUX CERCLES</small>	06:49	07:05	07:21	07:37	07:53	08:21	09:01	09:41	10:21	10:49	17:18	17:58	18:38	19:06
Cailleboudes						08:24	09:04	09:44	10:24		17:21	18:01	18:41	
Centre Commercial						08:31	09:11	09:51	10:31		17:28	18:08	18:48	
Jones Marins						08:33	09:13	09:53	10:33		17:30	18:10	18:50	
Grange aux Cercles	06:51	07:07	07:23	07:39	07:55	08:35	09:15	09:55	10:35	10:51	17:32	18:12	18:52	19:08

UNE RENCONTRE IMPORTANTE LE 2 AOUT 2013

Nous avons été informés le 1^{er} août de la visite du Ministre des Transports, Monsieur F Cuvillier, sur l'aire de repos de la station SHELL à Janvry. Pour A10 Gratuite, Monsieur J.C LAGRON et pour BVVB, Monsieur G TESSIER, ont pu de manière impromptue reprendre le dialogue avec les responsables du Ministère des Transports, tout cela avec l'accord de Monsieur F. Cuvillier. Ce fut pour nous l'occasion de reprendre contact et de relancer le débat sur la gratuité de l'autoroute A10 entre les Ulis et la barrière de St Arnoult et d'aborder les problèmes rencontrés sur la RN20.



Hélas, nous ne pouvons que constater que nos espoirs escomptés avec le changement de gouvernance de notre pays restent sans réponses malgré les promesses de campagne.

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE VERSAILLES

Nous avons reçu le mémoire déposé par le Cabinet d'Avocats de la Municipalité. Bien entendu, toutes nos remarques sont rejetées. Nous devons argumenter notre défense face à ce mémoire avant la fin du mois.

Nous constatons que notre Maire a reconnu l'erreur en décembre 2012, mais au lieu de l'admettre, persiste dans son erreur dans ce mémoire. C'est étonnant !